



COMMISSION SPORTIVE SENIORS DE DISTRICT

Configuration « Compétitions »

Procès-Verbal N° 26

Réunions du

5 juin à Illzach

6 juin à Entzheim

Présidents de séance :	M. Lucien Huck & Jean Szczytowski
Présents :	Mme Bénédicte Diebold MM. Jean-Christophe Allard, Eric Barconnière, Bernard Barthelmebs, Gérard Geiller, Emile Humann, Daniel Intering, Sébastien Mohrlök, Jean-Louis Reinhard & Joseph Schmidt
Assiste(nt) à la séance :	MM. Jean-Pierre Schmittheisler & Fabien Gensbittel
Excusés :	

Forfaits Généraux :

Féminines à 8 Tour Final – Classement groupes C/D

Sélestat 2 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (28/04 – 26/05 – 02/06)

Cette situation intervient lors des 5 dernières journées prévues au calendrier de l'épreuve, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

Sélestat 2 est classé à la dernière place de son groupe ; Amende 80€ (Art 11RD)

D7 Accession gr C

Schiltigheim/Bischheim 3 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (05/05 – 26/05 – 02/06)

Cette situation intervient lors des 5 dernières journées prévues au calendrier de l'épreuve, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

Schiltigheim/Bischheim 3 est classé à la dernière place de son groupe ; Amende 80€ (Art 11RD)

D8 Accession gr D

Brumath 3 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (11/05 – 26/05 – 02/06)

Cette situation intervient lors des 5 dernières journées prévues au calendrier de l'épreuve, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

Brumath 3 est classé à la dernière place de son groupe ; Amende 80€ (Art 11RD)

D8 Printemps gr H

Nordheim/Kuttolsheim 2 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (28/04 – 12/05 – 02/06)

Cette situation intervient lors des 5 dernières journées prévues au calendrier de l'épreuve, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

Nordheim/Kuttolsheim 2 est classé à la dernière place de son groupe ; Amende 80€ (Art 11RD)

Forfaits Généraux : (suite)

D8 Printemps gr L

Boofzheim 3 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (07/04 – 12/05 – 02/06)

Cette situation intervient lors des 5 dernières journées prévues au calendrier de l'épreuve, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

Boofzheim 3 est classé à la dernière place de son groupe ; Amende 80€ (Art 11RD)

D8 Printemps gr N

Widensolen 3 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (28/04 – 26/05 – 02/06)

Cette situation intervient lors des 5 dernières journées prévues au calendrier de l'épreuve, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

Widensolen 3 est classé à la dernière place de son groupe ; Amende 80€ (Art 11RD)

D8 Printemps gr S

Wittersdorf 3 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (09/05 – 25/05 – 02/06)

Cette situation intervient lors des 5 dernières journées prévues au calendrier de l'épreuve, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

Wittersdorf 3 est classé à la dernière place de son groupe ; Amende 80€ (Art 11RD)

D8 Printemps gr S

Durlinsdorf 4 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (27/04 – 12/05 – 02/06)

Cette situation intervient lors des 5 dernières journées prévues au calendrier de l'épreuve, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

Durlinsdorf 4 est classé à la dernière place de son groupe ; Amende 80€ (Art 11RD)

- **Procédure d'appel :**

Les présentes décisions de la Commission Sportive Seniors du District Alsace sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification,

- Par envoi en recommandé à : District D'Alsace de Football, 19 rue des Cigognes, 67960 ENTZHEIM
- Par courrier officiel à l'adresse électronique : secretariat@alsace.fff.fr selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 69 des Règlements de District

Les Secrétaires de séance,
Bernard Barthelmebs & Daniel Interling

Les Président de séance,
Lucien Huck & Jean Szczytowski